

saisir, de le plonger dans une mare d'eau sale, de l'y laisser tremper, puis de le rouler dans le sable. Ce supplice fut renouvelé pendant cinq heures, après quoi, ce singulier fonctionnaire fit savoir à sa victime que, dorénavant, il interdisait aux juifs de porter des vêtements de couleur blanche, qu'ils aient des bottes et babouches comprises, qu'il leur infliger trois mois de prison; enfin, qu'il donnait l'ordre formel aux juifs de porter le deuil en signe de deuil que représentait le nouveau gouvernement. La consigne fut d'ailleurs rigoureusement exécutée, tous les juifs durent faire teindre leurs habits et

Casablanca, le 28 Octobre 1943

à Monsieur Gabriel P U A U X
Ambassadeur de France,
Résident Général de France au Maroc
R A B A T

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de signaler à votre haute et bienveillante attention les faits suivants :
Au début de cette année, un nouveau chef du Bureau des Affaires Indigènes, le capitaine Sarrer, en prenant possession de son poste à Tinerhir, localité dépendant d'Ouerzazat dans la région de Marrakech, refusait de recevoir la communauté israélite qui, conduite par son chef, venait lui présenter ses devoirs. Il convoquait cependant le cheik à quelque temps de là, lui ordonnait de s'asseoir en sa présence et, brusquement, faisait déverser sur lui le contenu d'un seau de peinture. Quelques jours plus tard, il le faisait appeler auprès de l'oued où le recouvrement du tertib avait lieu, et, à brûle-pourpoint, lui demandait si " l'on était content du nouveau gouvernement". A peine le cheik eut-il répondu affirmativement que le capitaine donna à deux de ses mokhaznis l'ordre de s'en

.....

saisir, de le plonger dans une mare d'eau sale, de l'y laisser tremper, puis de le rouler dans le sable. Ce supplice fut renouvelé pendant cinq heures, après quoi, ce singulier fonctionnaire fit savoir à sa victime que, dorénavant, il interdisait aux juifs de porter des vêtements de couleur blanche, qu'ils devront être vêtus de noir, calottes et babouches comprises, sous peine de se voir infliger trois mois de prison; enfin, qu'il donnait l'ordre formel aux juifs de porter le deuil en signe du malheur que représentait le nouveau gouvernement. La consigne fut d'ailleurs rigoureusement exécutée, tous les juifs durent faire teindre leurs habits et un jeune israélite qui, venant de Casablanca, l'ignorait se vit enlever sa chemise blanche qui fut aussitôt donnée à un musulman nommé Si Benaceur.

Seul représentant au Maroc du "Groupement d'Etude et d'Information", dont les membres et collaborateurs - à part M. Henri Laugier actuellement recteur de l'Académie d'Alger, et M. Jacques Soustelle, directeur-adjoint du cabinet du Général de Gaulle - sont demeurés en France où certains, tels les professeurs Paul Rivet, Louis Lapique, le prix Nobel Aimé Cotton, ont été livrés comme otages, emprisonnés ou internés dans des camps de concentration par les amis politiques du capitaine Sarrer, je me crois autorisé, et je pense qu'il est de mon devoir, Monsieur l'Ambassadeur, de vous adresser au nom de "Races et Racisme", la protestation la plus indignée. Que votre subordonné, qui porte l'uniforme français, considère comme un deuil national l'avènement d'un gouver-

....
....

nement dont le but primordial et essentiel est de libérer la patrie du joug allemand et qu'il prétende imposer à ses administrés la manifestation extérieure de ses sentiments personnels, c'est là une attitude politique qu'il ne nous appartient pas de juger. Elle relève d'abord de sa conscience, encore que celle-ci s'accorde aisément des honneurs et profits qu'il tire d'un régime qui lui apparaît si néfaste. Elle relève ensuite de l'appréciation de ses supérieurs qui engageraient leur responsabilité en tolérant une démonstration aussi publiquement hostile, un mépris aussi violemment proclamé à l'égard du gouvernement qui leur a délégué ses pouvoirs. Mais que, parmi ceux qui composent la population soumise à son autorité, il contraigne au port du deuil celui des éléments ethniques et confessionnels que, seul, il poursuit de son inimitié particulière, qu'il se livre sur lui à des sévices ou des tortures qui dénotent un esprit plus enclin à servir dans la Gestapo qu'aux Affaires Indigènes, c'est proprement là un procédé de ce racisme que, depuis plusieurs années avant la guerre, dénonçait déjà notre groupement et qui justifie sa présente démarche.

La population juive de Tinerhir compte six cents âmes. Elle a toujours mené une existence paisible, humble, pauvre et laborieuse. Dans ce coin perdu au-delà du Grand Atlas, les vocables politiques sont dépourvus de signification. Arabes, berbères, juifs s'entendent volontiers et règlent leurs rapports en voisins qui se cotoient depuis des siècles, qui se sont conformés à leurs habitudes réciproques. Les états de services du capitaine Sarrer comptent...

d'ailleurs un précédent: il y a quelque temps, à S'oura ou il exerçait les mêmes fonctions avec le même zèle raciste, les juifs qui lui avait persécutés et ruinés n'ont trouvé que dans sa protection qu'ils avaient vainement espérés du machzen et du protectorat.

Il est à peine concevable, Monsieur l'Ambassadeur, qu'un de nos compatriotes, qu'un français, à qui l'administration française a délégué une parcelle de son autorité, vienne en s'attaquant au point de perdre le sens de sa propre dignité et la notion du respect qui est dû à la personne humaine. Il est plus concevable encore, que, dès son arrivée, il a jeté le trouble dans cette population qu'il avait mission d'administrer, c'est-à-dire de protéger et d'y maintenir la paix et la justice. Il n'a pu contenir sa passion antisémite ni taire ses convictions politiques et son adhésion naziste. Humiliations, vexations, actes arbitraires, mauvais traitements, supplices, tels ont été les dons de son joyeux avènement. L'inquiétude et la crainte pèsent, à présent, sur les juifs; tout déplacement leur est interdit. Plusieurs d'entre eux, cependant ont dû abandonner leur foyer, fuir leur cité et n'osent, depuis deux mois, y rentrer par crainte des représailles que subissent déjà, sous forme de spoliations, d'attentes, de bastonnades, de prison, ceux qui, moins heureux, n'ont pu échapper à la haine de ce malveillant administrateur? La terreur est, de son fait, devenue telle à Tinerhir que la population israélite sollicite aujourd'hui, comme une grâce, l'autorisation de quitter cette région que sa présence a rendue inhabitable. Les états de services du capitaine Sarrer comptent

.....

d'ailleurs un précédent: il y a quelque temps, à Skoura ou il exerçait les mêmes fonctions avec le même zèle raciste, les juifs qu'il avait persécutés et ruinés n'ont trouvé que dans l'exil la protection qu'ils avaient vainement espérée du maghzen et du protectorat.

Il est à peine concevable, Monsieur l'Ambassadeur, qu'un de nos compatriotes, qu'un français, à qui l'administration française a délégué une parcelle de son autorité, puisse en abuser au point de perdre le sens de sa propre dignité et la notion du respect qui est dû à la personne humaine. Il est plus concevable encore que, portés en leur temps à la connaissance de la

Résidence, ces agissements n'aient donné lieu à aucune réaction. Le fait est d'autant plus grave que des actes de même nature ont fait l'objet de rapports qui ont été, il y a plusieurs mois, remis entre les mains de hauts fonctionnaires de Rabat, et qui, jusqu'à ce jour, n'ont provoqué ni enquête ni sanction. Depuis le 11 Novembre 1942, en effet, on a pu assister à une recrudescence de ces honteux excès qui se sont multipliés à Casablanca, à Meknès, à Rabat, à Fès, à Kasbah-Tadla, à Ben Ahmed, à Beni-Mellal, à Port Lyautey, à Fomm el Djemaa...

Echauffourées, coups et blessures, déprédations, arrestations et condamnations injustifiées, travaux forcés, mesures administratives arbitraires, consignations des mellahs, évictions des distributions de ravitaillement marocain ou allié, excitations des arabes, expulsions des foyers et des boutiques, profanations de lieux de prières et de sanctuaires, tel est le tableau succinct des misères dont la population israélite maro-

caine a été victime en quelques mois. A Foum el Djemaa, un cortège accompagnant au cimetière un pauvre juif décédé est attaqué, frappé, dispersé; le cercueil est jeté à terre, défoncé à coups de pieds et de baton; le cadavre est trainé dans la poussière, souillé de crachats et d'immondices et ne peut être relevé et enterré précipitamment qu'à la faveur de la nuit.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que la plupart de ces scandaleux outrages, sinon tous, sont dus à la déconvenue éprouvée par les émules du capitaine Sarrer, rendus furieux par l'arrivée des Américains alors qu'ils espéraient si ardemment celle des Allemands.

Vous le savez, Monsieur l'Ambassadeur, ces excès ont soulevé une émotion considérable parmi nos alliés en Afrique du Nord, en Angleterre, en Amérique; leurs services de renseignements étaient trop actifs et les témoins trop nombreux pour qu'il fut possible de les cacher. Ils en soulèveront davantage encore en France lorsque, après la libération de notre patrie, elle en sera, à sa douloureuse surprise, informée. Leur répétition et plus encore, les lenteurs, pour ne pas dire la carance, des autorités pour en interdire le retour et châtier les responsables sont autant de défaillances qui risquent de porter atteinte au bon renom de l'administration française au Maroc. En établissant son protectorat sur l'empire chérifien la France qui, à maintes reprises, avec l'approbation des grandes puissances d'ailleurs, était déjà intervenue énergiquement en faveur des juifs malmenés, a assumé la haute mission d'y introduire, avec la civilisation et l'esprit d'humanité,

Croix de guerre 1914-18
Croix du Combattant volontaire
17, rue de Cabris, Casablanca.

les principes du droit, le respect de la justice et la pratique de la tolérance. Ces vertus traditionnelles qui ont fait sa grandeur ne doivent pas être altérées au moment où s'apprête à sonner l'heure de la délivrance de notre pays, patrie de la liberté.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser, Monsieur l'Ambassadeur, si j'ai cru de mon devoir de français et de représentant d'un groupement qui unit des hommes de pensée française et d'opinions très diverses, de vous exposer si longuement une situation qui réclame une solution urgente, et que j'ai été amené à connaître au cours de quelques recherches sur "La condition ethnographique et sociale des juifs marocains". Sa gravité ne saurait vous échapper, à vous, qui, pendant de longues années consacrées au service du pays, avez su le représenter avec tant d'autorité, de dignité et de compréhension auprès de populations de races si différentes et leur faire aimer la nation qui leur avait apporté, dans la paix, et suivant la promesse de votre illustre prédécesseur, le "Maréchal Lyautey, le respect de leurs coutumes, de leurs institutions et de leurs croyances. Je suis certain que, comme par le passé, votre bienveillant intérêt s'étendra également, Monsieur l'Ambassadeur, à toutes celles qui sont aujourd'hui placées sous votre haute protection, et

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir agréer les expressions de mon entier et respectueux dévouement.

Maurice VANIKOFF
Croix de guerre 1914-18
Croix du Combattant volontaire
17, rue de Cabris, Casablanca.